GLOSSAIRE

AUMÔNERIE

Ce terme signifie d'abord le travail d'accompagnement et d'écoute dans des domaines précis (hôpitaux, universités, prisons...), effectués en lien avec des paroisses, des œuvres, des organismes (par exemple la Fédération protestante de France). Le terme est employé dans un deuxième sens pour désigner les moments de célébration/culte qui ont lieu lors de réunions diverses et/ou synodes.

CATÉCHÈSE

Si ce terme est largement employé pour désigner l'accompagnement qu'on donne aux enfants dans leur découverte de la foi, aujourd'hui on revient progressivement au sens originel qui désigne l'instruction et l'accompagnement donnée à tous ceux qui découvrent la foi, autant aux adultes qu'aux enfants. Le catéchumène est celui qui suit ce processus, le catéchète celui qui l'impulse. Auprès des enfants on parle aussi de 'moniteurs/trices'.

CIBLE

C'est le montant de la contribution versée par l'Église locale ou paroisse à l'inspection ou à la région pour couvrir les dépenses de l'Église. (voir Titres A, B, C, D)

CNEF

Créé officiellement par l'assemblée générale constitutive le 15 juin 2010, le Conseil National des Évangéliques de France est un lieu d'échange, de réflexion, de concertation et de prière, plate-forme en vue de renforcer les liens et la visibilité du protestantisme évangélique français, dans le respect de ses diversités

COMMISSION DES MINISTÈRES

Constituée de cinq ministres et de cinq laïcs, la commission des ministères a pour mission de suivre les étudiants en théologie et les autoriser après cinq années de théologie à entrer en « proposanat ». Elle se prononce ensuite sur l'admission du proposant comme pasteur de l'Église protestante unie de France.

CONGRÉGATIONALISTE

Pour le congrégationalisme, l'Église est l'assemblée - la congrégation - des fidèles rassemblée en un lieu donné. Chacune de ces Églises est autonome et souveraine. Les superstructures, institutions ecclésiastiques, fédérations ou même synodes etc. ne se justifient que pour tisser des liens entre les communautés locales. Leur autorité est fonctionnelle

CONSEIL RÉGIONAL

Élu par le synode régional, le conseil régional gère l'Union dans la région et met en œuvre les décisions et orientations synodales entre deux sessions annuelles.

CONSEIL NATIONAL

Élu par le synode national, le conseil national gère l'Union et met en œuvre les décisions et orientations synodales entre deux sessions appuelles

CONSISTOIRE

Le consistoire dans l'Église protestante unie de France regroupe pour les activités communes et l'évangélisation les Églises d'un même ensemble géographique au sein d'une région

CONSTITUTION, DISCIPLINE, REGLEMENT D'APPLICATION

La Constitution de l'Église protestante unie énonce les principes fondamentaux de l'organisation de l'Église protestante unie. Pour tenir compte du regroupement des deux confessions, la Constitution est composée de textes ayant trois champs différents d'application : des dispositions communes qui s'appliquent à tous les membres et organes de l'Église unie, les dispositions luthériennes reprennent les dispositions maintenues de la précédente Constitution de l'EELF et de son Règlement, et les dispositions réformées reprennent les dispositions maintenues de la précédente Discipline de l'ERF et de son Règlement général d'application

CPLR

Communion Protestante Luthéro-Réformée: La CPLR est une communion d'Églises entre EPUdF (Église protestante unie de France) et l'UEPAL (Union des Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine) dont les actions touchent à la formation permanente de leurs ministres, la catéchèse et la coordination des représentations dans des instances œcuméniques nationales et internationales.

DÉFAP

Le Défap est le service protestant de mission de trois Églises protestantes en France : l'Église protestante unie, l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine, l'Union nationale des Églises Protestantes Réformées Évangéliques de France.

FONDATION DU PROTESTANTISME

Reconnue d'utilité publique la Fondation du protestantisme propose une structure juridique sécurisée et pérenne pour des actions issues du protestantisme français.

FPF

Fondée en 1905, la Fédération protestante de France rassemble, en 2012, plus d'une trentaine d'unions d'Églises, et plus 80 associations, représentant environ 500 Communautés, Institutions, Œuvres et Mouvements pour un témoignage commun.

INFORMATION-ÉVANGÉLISATION

Revue périodique de l'Église Réformée de France (de l'Église protestante unie à partir de 2013), publiée par les Éditions Olivétan.

INSPECTION, INSPECTEUR ECCLÉSIASTIQUE

L'inspecteur ecclésiastique est un pasteur chargé d'un rôle spécifique dans chacune des deux unions régionales (qui portent aussi, de ce fait, le nom 'inspections ecclésiastiques). Il est élu par le synode régional, pour un mandat de cinq ans. Son rôle est essentiellement spirituel. Il est le pasteur des pasteurs. Il veille à l'unité au sein de l'Église régionale. Il visite régulièrement les paroisses. Il procède à l'ordination des nouveaux pasteurs.

MINISTRE, MINISTÈRE PASTORAL, MINISTÈRES LOCAUX

Le mot ministre signifie « serviteur ». Il désigne les fidèles appelés à exercer un ministère, c'est-à-dire une fonction reconnue au service de l'Église locale ou nationale. Le ministère pastoral n'est pas la seule fonction ecclésiastique considérée comme organiquement nécessaire à l'Église et à sa mission. Dans l'ecclésiologie de Martin Bucer et de Jean Calvin, à côté des Pasteurs il y a place pour des Anciens, des Docteurs et des Diacres. Pour faire court, les Pasteurs prêchent, les Anciens dirigent, les Docteurs enseignent et les Diacres assistent les pauvres.

ORDINATION - RECONNAISSANCE DE MINISTÈRE

L'admission à l'issue du proposanat en qualité de pasteur de l'Église protestante unie de France entraîne la célébration liturgique d'ordination-reconnaissance du ministère

PRESBYTÉRIEN

Le terme « presbytérien » vient du grec « presbyteros », qui signifie « ancien ». Par extension, il désigne les Églises gouvernées par un conseil « d'anciens », autrement dit les Églises réformées.

PROPOSANAT, PROPOSANT

Le proposanat est une période probatoire de deux ans pendant laquelle le proposant est affecté à un poste et est suivi par la commission des ministères qui l'a admis au proposanat. Au terme de son proposanat, la commission des ministères a qualité pour prononcer son admission comme ministre de l'Église protestante unie de France.

SYNODE

Dans l'Église protestante unie de France, le synode est l'assemblée réunissant délégués laïcs et pasteurs, au niveau national ou régional. Le synode national est l'instance souveraine, décidant de la formulation de la foi et des questions d'organisation, depuis le traitement des ministres jusqu'aux accords internationaux ou interconfessionnels. Il élit un conseil national qui gère l'Union et met en œuvre les décisions et orientations synodales entre deux sessions annuelles.

SYNODE GÉNÉRAL

Le synode général de l'Église évangélique luthérienne de France correspondait au synode national de l'ERF et regroupait les délégués des deux inspections ecclésiastiques de l'EELF.

TEMPLE, ÉGLISE, PAROISSE, ÉGLISE LOCALE

Dans la tradition réformée, le « temple » est le bâtiment destiné au rassemblement de la communauté. Chez les luthériens, on parle plutôt d'église pour désigner le bâtiment. Pour les protestants en général, le terme « Église » fait surtout référence aux personnes : d'abord de tous ceux qui croient en Jésus-Christ, ensuite, de ceux qui se rassemblent dans un lieu précis. Dans ce cas, on parle d'Église « locale », de paroisse. Le terme « paroisse » désigne à la fois une aire géographique précise, le « territoire de la paroisse », et un groupe de personnes habitant sur ce territoire et constituant la communauté paroissiale.

TITRE A

Budget de l'Union nationale : Budget National, Formation et retraites des Pasteurs, Représentation des Églises, Services et Projets nationaux.

TITRE B

Rémunérations et charges sociales des Ministres

TITRE C

Services et Activités de la Région

TITRE D

Contributions des régions au budget du DEFAP

DÉCLARATION D'UNION

La déclaration d'union se trouve dans le préambule de la Constitution de l'Église protestante unie de France, qui comporte également une préface historique et des principes ecclésiologiques.